Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-035_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence
035-2026

Vote des subventions octroyées aux associations par la commune pour l'année 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 17 avril 2026.

Date de la convocation : le 17 avril 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe LE QUERE

035-2026 – Vote des subventions octroyées aux associations par la commune pour l'année 2026

Il est entendu que, les membres du conseil municipal, appartenant à une association citée ci-dessous, n'ont pas pris part au débat concernant la subvention attribuée à l'association à laquelle ils adhèrent.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal des demandes de subventions faites par les associations.

Le conseil municipal, après échange et discussion, décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer les subventions ci-dessous pour l'année 2026, savoir :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-035_2026-DE

Nom de l'association	Montant de la subvention (en euros)
Amicale laïque	4.000,00
TTAL PLOUYE-HUELGOAT	600,00
Saint-Maudez	80,00
Les Amis de Saint-Mathurin	80,00
La balade de Titouan	800,00
Entraide et solidarité EHPAD Mont Leroux	50,00
AAPPMA pêche entretien rivières	80,00
ADMR	300,00
Secours catholique	100,00
Raock	50,00
La Gourinoise contre le cancer	100,00
Entente Monts d'Arrée Carhaix	40,00
Radio Kreiz Breizh	50,00
Carhaix Poher Gymnastique	160,00
Secours populaire	100,00
Amicale pour le don du sang Carhaix et sa région	50,00
Unité locale du pays d'Armorique, Croix Rouge	50,00

Les subventions ne seront reversées que sous réserve d'un dépôt en Mairie d'un dossier complet comprenant un bilan financier et un relevé d'identité bancaire de l'association.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe LE QUERE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU